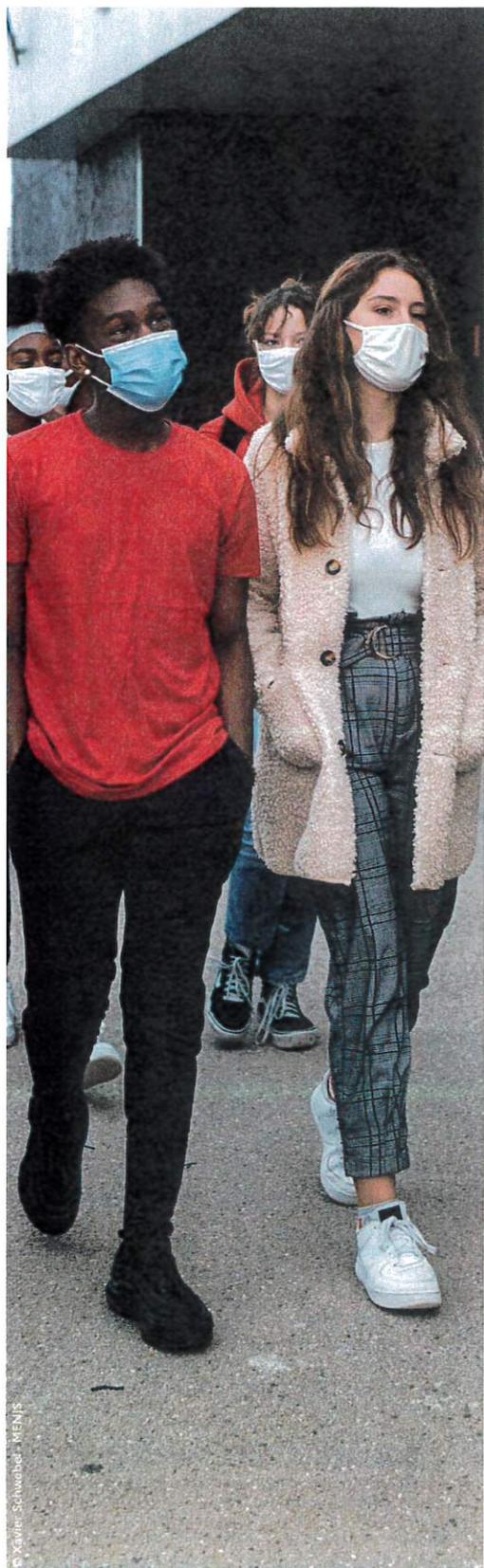




MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Téléservice Affectation après la 3^e

Consultation des offres de
formation, saisie des demandes
et consultation des résultats

Guide à l'attention
des chefs d'établissement
et de leurs équipes
pour l'accompagnement
des familles

Année scolaire 2020-2021



1. Connexion au téléservice

Connexion à Scolarité Services avec un compte ATEN ou EduConnect.

Après la connexion, choisir AFFECTATION APRÈS LA 3^e parmi les services proposés à gauche de l'écran

 SCOLARITÉ SERVICES



2. Page d'accueil du téléservice

Le téléservice permet une recherche par mots clés sur deux champs :

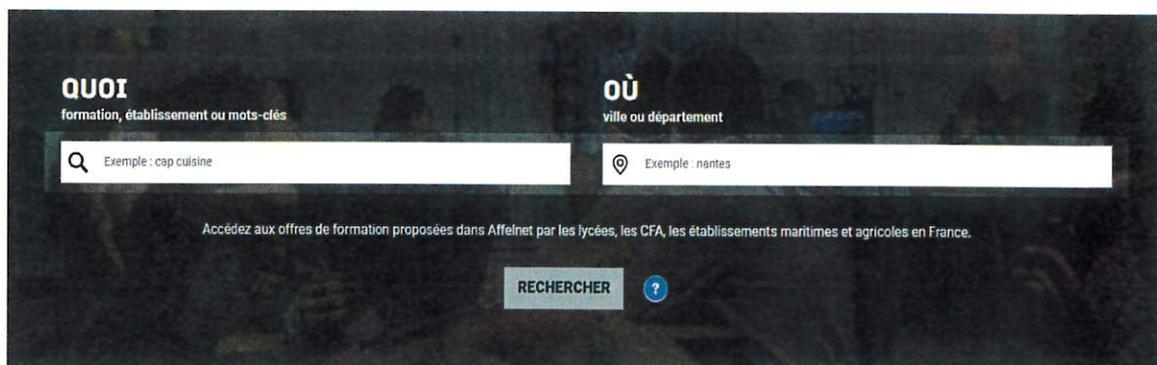
- **Quoi ?** Invitant à renseigner le nom d'une formation, d'un établissement.
- **Où ?** Invitant à renseigner une ville, un département.

La recherche peut ne contenir qu'une partie du nom de la formation visée. Elle s'appuie également sur un ensemble de disciplines, domaines et sous-domaines indexés par l'ONISEP permettant de proposer les formations correspondantes lorsque le libellé de la formation saisie n'est pas exact.



CHOISIR SON AFFECTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^e



Accédez aux offres de formation proposées dans Affelnet par les lycées, les CFA, les établissements maritimes et agricoles en France.

RECHERCHER 

CALENDRIER 2021 - (DATES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE)

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4
DU 6 AVRIL AU 9 MAI	DU 10 MAI AU 31 MAI	DU 1 JUIN AU 29 JUIN	À PARTIR DU 30 JUIN
Je découvre les formations disponibles en France.	Je formule mes demandes.	Mon dossier est en cours de traitement.	Je consulte le résultat de mes demandes.

3. Présentation des recherches et description d'une offre de formation

L'offre correspondant au résultat de la recherche est présentée sous forme de liste (à gauche), la fiche formation est présentée à droite.

Au niveau de la liste présentée à gauche :

Des **badges** permettent d'identifier si l'offre de formation :

- relève d'un établissement du secteur public ou privé ;
- donne lieu à des modalités particulières d'admission (entretien, dossier...) ;
- est proposée en apprentissage ;
- relève d'un établissement agricole.

Au niveau de la page descriptive de l'offre présentée à droite, sont présentés à l'utilisateur

- la **fiche établissement** et la **fiche formation** pour obtenir des informations plus détaillées. Celles-ci renvoient vers le site de l'ONISEP ou une page dédiée réalisée par l'académie si la formation relève d'une particularité académique ;
- un **paragraphe de l'académie d'accueil** visant à informer des particularités de la politique d'orientation et d'affectation de l'académie ;
- un **plan** pour repérer la situation géographique de l'établissement proposant cette offre.
- Un **lien vers le site inserjeunes** permettant de consulter le devenir des jeunes 6 mois après leur sortie de la formation

The screenshot displays the 'CHOISIR SON AFFECTATION' website interface. At the top, there is a search bar with 'QUOI' set to 'mode' and 'OÙ' set to 'ville ou département'. A 'RECHERCHER' button is visible. Below the search bar, it indicates '16 offre(s) trouvée(s) correspondant à vos critères de recherche'. The search results list several offers, with the first one highlighted: 'bac pro Métiers de la mode - vêtements' at 'Lycée polyvalent Saint-Joseph - La Salle, 72 - PRUILLE-LE-CHETIF'. This offer is marked as 'Privé' and 'Scolaire'. To the right, a detailed view of this offer is shown, including a 'FICHE ÉTABLISSEMENT' and 'FICHE FORMATION' button, 'INFORMATIONS' and 'PLAN' tabs, and an 'ACADÉMIE D'ACCUEIL' section with a message: 'Merci de prendre en compte les infos suivantes' and a link to 'Cliquez ici pour accéder aux documents utiles à la saisie'. The footer contains the 'Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports' logo and various utility links like 'Mentions légales', 'Aide et contact', and 'Accessibilité non conforme'.

En cliquant sur « **filtres avancés** », il est possible d'affiner sa recherche selon :

- L'académie ;
- Le département ;
- Le type de formation (Seconde générale et technologique / Seconde professionnelle / Première année de CAP / Autres types de formation) ;
- Le Statut (Apprenti / Scolaire) ;
- Le secteur (Public / Privé) ;
- L'internat (proposé ou non) ;
- 3 autres filtres (Établissements agricoles / Établissements maritimes / Campus des métiers).

AFFINER MA RECHERCHE



Académie

Nantes

Département

Choisir un département

Statut

Scolaire Apprenti

Type de formation

Choisir un type de formation

Secteur

Public Privé

Internat

Établissements proposant un internat

Autres filtres

Choisir un filtre

Appliquer

Effacer

La page descriptive de l'offre contient des informations spécifiques lorsque l'offre de formation :

- relève d'une seconde générale et technologique avec enseignements courants ;

IMPORTANT

Les vœux pour un établissement privé ou dépendant du ministère de l'agriculture ne tiennent pas compte de la notion de secteur.

En revanche, pour une demande d'admission en classe de seconde générale et technologique d'un lycée public de l'éducation nationale, les élèves résidant dans la zone de desserte de ce lycée sont prioritaires.

Vous êtes invités à indiquer ce lycée de secteur public parmi vos vœux pour être assuré d'une affectation en classe de seconde générale et technologique.

Pour certains enseignements rares de seconde générale et technologique, la zone de desserte peut être élargie et, le cas échéant, une procédure particulière d'admission est alors signalée.

- présente des modalités particulières d'admission définies par l'académie d'accueil ;

Cette formation donne lieu à des entretiens d'information via la procédure "PassPRO". A l'issue de cette procédure, l'élève peut bénéficier d'une priorité d'admission dans la formation.

L'inscription aux entretiens est réalisée par les établissements d'origine des élèves. Passpro est une procédure destinée aux élèves intéressés par certaines formations professionnelles post-3ème. Les élèves peuvent bénéficier d'un entretien d'information par domaine de métier. Cet entretien d'information s'appuie sur une lettre de motivation guidée. Elle leur sera demandée obligatoirement par l'établissement accueillant l'élève en entretien. Ces entretiens, organisés par des établissements de l'académie, permettent d'apporter à l'élève l'information la plus précise sur la formation envisagée, en terme de contenu, de débouchés et de pré-requis.

Pour en savoir plus sur la procédure PassPRO et vous y inscrire, contactez votre établissement.

- a fait l'objet d'informations spécifiques mises en avant par les services académiques ;

Cette formation est dispensée en apprentissage. Elle alterne des périodes de formation en CFA et en entreprise. L'admission dépend de la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur.

Un contact direct avec le CFA est impératif pour être accompagné dans cette démarche sans retard.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [le portail de l'Alternance](#).

- porte sur une 2^{de} professionnelle famille de métiers (Indication de l'ensemble des spécialités de 1^{re} à laquelle cette 2^{de} professionnelle peut mener) ;

Cette formation est organisée par familles de métiers. L'élève peut ainsi découvrir la famille de métiers qui l'intéresse, apprendre les savoir-faire communs à tous les métiers d'un même secteur et choisir, à la fin de l'année de 2^{de} professionnelle, sa spécialité de baccalauréat professionnel.

Cette formation prépare à la poursuite en classe de 1^{re} vers les spécialités de baccalauréat suivantes :

- bac pro Métiers de l'accueil (ex bac pro Accueil - relation clients et usagers)
- bac pro Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale (ex bac pro vente)
- bac pro Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial (ex bac pro commerce)

- relève de l'apprentissage

IMPORTANT

Cette formation se déroule en apprentissage, elle alterne période de formation en centre de formation des apprentis et entreprise.

Pour avoir le statut d'apprenti et être rémunéré, vous devez trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.

Nous vous conseillons de rapidement contacter l'établissement choisi pour démarrer vos démarches d'inscription et de recherche de contrat.

📞 Prendre contact avec l'établissement de formation.

Pour calculer votre salaire : [consulter le simulateur avec l'établissement de rémunération du site alternance.gouv.fr](http://alternance.gouv.fr).

Le saviez-vous ?

- Plus de 7 jeunes sur 10 ayant suivi des études de niveau CAP à BTS ont un emploi 7 mois après leur sortie de formation ([source](#)) ;
- Les entreprises reconnaissent de plus en plus l'alternance comme mode formation, le nombre de contrats d'apprentissage signés augmente chaque année ([source](#)).

Souhaitez-vous que quelqu'un vous aide dans vos démarches (recherche de contrat, de logement, etc.) ?

Rien de plus simple, les conseillers de la mission locale de votre ville sont là pour vous aider à analyser vos besoins et trouver les aides qui vous correspondent. Trouvez les contacts de votre mission locale : [Annuaire des missions locales](#)

Un onglet supplémentaire « alternance » propose, pour ces offres en apprentissage, les potentielles entreprises qui recrutent pour cette formation.

INFORMATIONS

PLAN

ALTERNANCE



La bonne alternance
Faire emploi

Trouvez votre apprentissage



1 formation et 23 entreprises correspondent à votre recherche

Voir tout

🎓 1 formations

🏢 23 entreprises



RESTAURANT LA ROTISSERIE

👤 10 à 19 salariés

36 AVENUE VENTADOUR, 19000 TULLE

0.8 km(s) du lieu de recherche

[En savoir plus](#)

4. Saisie des demandes

The screenshot shows the 'CHOISIR SON AFFECTATION' interface. At the top, there's a search bar with 'QUOI' (formation, établissement ou mots-clés) and 'OÙ' (ville ou département). A 'RECHERCHER' button is visible. Below the search bar, it says '500 offre(s) trouvée(s) correspondant à vos critères de recherche'. A filter option 'FILTRES AVANCÉS' is present. The main content area shows a list of search results. The first result is 'bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés' from 'Lycée des métiers de la gestion d'énergie et des process Jean Prouvé, Nancy' (54 - NANCY). A blue button 'Ajouter à mes demandes' is visible next to this result. Other results include 'Lycée des métiers du Toulon' (54 - TOUL) and 'CAP Maçon' (CFA des Compagnons du Devoir, 54 - JARVILLE-LA-MALGRANGE). On the right side, there are links for 'FICHE ÉTABLISSEMENT' and 'FICHE FORMATION', and a link to 'Consulter le devenir des jeunes à l'issue de la formation'. A navigation menu at the bottom includes 'Détails', 'Ajouter à mes demandes', 'Mes demandes', 'Destins', 'Accueil', and 'Mes données personnelles'.

À compter du 10 mai la saisie des demandes devient possible.

Le bouton « ajouter à mes demandes » est alors présent sur la page descriptive de l'offre. Il permet d'ajouter l'offre de formation à sa sélection.

Ajouter à mes demandes

Lorsqu'une demande est ajoutée, un nouvel icône cliquable apparaît « Voir et valider les demandes ». Elle permet d'accéder à sa sélection pour l'ordonner et la valider.



Ordonner et valider ses demandes

The screenshot shows the 'LES DEMANDES DE' section of the website. The user is logged in as 'AMBRE'. There are three ranked requests, all for 'CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE':

- RANG 1:** histoire des arts, Lycée Grandmont, 37 - TOURS
- RANG 2:** histoire des arts, Lycée Henri Poincaré, 54 - NANCY
- RANG 3:** histoire des arts, Lycée Fulbert, 28 - CHARTRES

Each request has a trash icon to its right. At the bottom, there's a blue button 'VALIDER LES DEMANDES'. A note says 'Vous devez enregistrer vos demandes pour que la sélection soit prise en compte.' There are also links for 'Retour à la page des offres' and 'Ajouter d'autres demandes'. A 'Je donne mon avis' button is visible in the bottom right corner.

Chaque demande formulée peut être supprimée, l'ordre peut être changé.

Les demandes doivent être validées.

Les modifications restent possibles jusqu'au 31 mai 2021.

CHOISIR SON AFFECTATION
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

LES DEMANDES DE [37] AMBRE [Retour à la page des offres](#)

CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

RANG 1
histoire des arts
Lycée Grandmont
37 - TOURS

CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

RANG 2
histoire des arts
Lycée Henri Poincaré
54 - NANCY

CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

RANG 3
histoire des arts
Lycée Fubert
28 - CHARTRES

[Ajouter d'autres demandes](#)

✓ VOS DEMANDES SONT VALIDÉES !
Vous pouvez les modifier jusqu'au 31 mai 2021.

[MODIFIER LES DEMANDES](#) [TÉLÉCHARGER LE RÉCAPITULATIF](#)

Je donne mon avis
Vos avis gov.fr

Un récapitulatif des demandes formulées peut être téléchargé.

Si l'utilisateur ne dispose pas de compte (ex : demande de retour en formation initiale d'un ancien élève), il se connectera au site public <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr> et téléchargera le récapitulatif de ses demandes pour le transmettre à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de son département afin que ses vœux puissent être saisis directement dans Affelnet lycée.

Modèle du courriel de confirmation envoyé aux représentants légaux lors de chaque validation de ses demandes.



CHOISIR SON AFFECTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3ÈME

La demande de poursuite d'étude de Fvohpvmaggecpkx VUGAKTTYPSJIMKX ELV-1 a bien été enregistrée le 25/03/2021 à 14:01 (UTC+1).

Cette demande reste modifiable par RESP-1 ELV-1 jusqu'au 31/05/2021.

La réponse sera consultable à partir du 29/06/2021 dans la rubrique « Je consulte les résultats de mes demandes ».

Etat Civil

VUGAKTTYPSJIMKX ELV-1 Fvohpvmaggecpkx

65 Njqchuzl Xkdvvcvrl
19578 WVMMZ

Responsable(s) au(x)quel(s) sera envoyée la notification

ELV-1 RESP-1
ELV-1 RESP-2

Voeux

Rang	1
Établissement	Lycée professionnel Robert Buron
Formation	bac pro Cuisine
Statut	Scolaire

Informations

L'affectation dans un établissement public est assurée sous la responsabilité du directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie. **L'admission dans un établissement privé** sous contrat relève d'une décision du directeur de l'établissement concerné. **L'admission dans une formation en apprentissage** nécessite la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur. Le centre de formation demandé pourra prendre contact avec vous pour vous accompagner dans cette démarche.

Demande d'affectation dans un établissement public de l'Éducation nationale :

Vous pourrez consulter et télécharger la réponse à votre demande à partir du 01/07/2021 dans la rubrique « Je consulte les résultats de mes demandes ».

A défaut de réponse expresse sous la forme de votre notification d'affectation, votre demande sera implicitement acceptée le 01/09/2021 conformément au décret n°2014-1275 du 23-10-2014. A compter de cette date, vous aurez la possibilité de demander aux services de la scolarité de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale la délivrance d'une notification d'affectation dans l'établissement correspondant à votre demande.

L'instruction de votre demande est assurée par les services de scolarité de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du département de l'établissement demandé dont vous trouverez les coordonnées à partir de cette [page](#).

Les demandes de dérogation à la carte scolaire pour une affectation dans une classe de seconde générale et technologique dans un lycée public situé en dehors de la zone géographique de résidence du candidat sont à adresser à l'établissement d'origine du candidat. Elles doivent être justifiées et peuvent être demandées pour les raisons suivantes :

- élève handicapé ;
- élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;
- élève boursier ;
- élève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ;
- élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité ;
- élève devant suivre un parcours scolaire particulier ;
- autre (le cas échéant).

Conformément à l'article D211-11 du Code de l'Éducation, votre demande de dérogation sera examinée en fonction des places disponibles après l'affectation des élèves relevant du secteur de l'établissement demandé.